

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie de Bretagne  
et gendarmerie  
pour la zone de défense  
et de sécurité Ouest

**Décision n° 83535 du 15 décembre 2010 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : IO CJ1031622S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 79819 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IO CJ1029412S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Le Crouhennec Philippe	Nigend : 111 846	Nnuméro de livret de solde : 5 189 075
------------------------	------------------	--

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

L'Allinec Yannick	Nigend : 111 584	Nnuméro de livret de solde : 5 150 748
-------------------	------------------	--

Fait le 15 décembre 2010.

*Le général de division,  
commandant la région de gendarmerie de Bretagne  
et la gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Ouest,*  
S. CAILLET